



BP: 149 ARLIT - NIGER

Tel : 227 96 87 24 98

Agrément : N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/03

Site : <http://uranium-niger.jimdo.com>

Rapport d'activités 2012 et plan d'action 2013 2016

Edition : 2013

Rapport des activités de l'ONG Aghirin'man au cours de l'année 2012 :

Activités	En faveur (cibles)	Date de mise en œuvre	Localisation	Coûts	Niveau d'exécution ou observations
Contrôle radiologique des rues de la commune urbaine d'Arlit	Ville d'Arlit	Janvier 2012 au 31 décembre 2012	Commune urbaine d'Arlit	4,5M	Equipe ONG disponible mais manque de volonté d'AREVA aucune habitation n'a été contrôlée ; rapport de contrôle des rues validé sous réserve de récupération des ferrailles radiologiquement contaminées et les points non nettoyés
Préparation du projet programme de renforcement du secteur minier au Niger en partenariat avec l'Union européenne	En faveur des communes du département d'Arlit	Au cours 2012, le projet sera mis en œuvre en 2013 pour un devis estimatif de 39 millions FCFA y compris la participation de l'ONG	Département d'Arlit	4,2M	Réunion de travail à Niamey avec UE ayant nécessité le déplacement de deux membres sur Niamey à trois reprises
Visite de terrain dans les sites d'exploitation et de recherche	Region Agadez	2012	Arlit, Gougaram, Dannat, Ingall, Tchiro	5,2 M	Tous les sites ont été visités à savoir GOVIEX, SONICHAR,

minière dans la région d Agadez					IMOURAREN, SOMINA
Dépenses liées au fonctionnement du siège de l'ONG	Secrétariat, électricité, entretien matériel informatique, papeterie, connexion internet	Janvier à décembre	Siege ONG à Arlit	3,5 M	Cinquante pourcent sont financés par la CRIIRAD
Mission de réunion et de Formation	Deux membres de l'ONG en FRANCE	AOUT 2012	Valence et environs	6M	Financement des partenaires européens dont la CRIIRAD
Achat 5 pneus pour véhicule ONG	ONG	Septembre 2012	Arlit	1,3 M	Financement partenaires Collectif Mines d'uranium France
Cotisation des membres de l'ONG	ONG Aghirin'man	Recouvrement annuel	Siege de l'ONG	1,2M	Environ 60 membres sont concernés
Participation aux réunions nationales	membres de l'ONG	Renforcement des capacités	Agadez, Niamey	3 M	Voyage et prise en charge des membres de l'ONG à l'intérieur du Niger



BP: 149 ARLIT - NIGER

Tel : 227 96 87 24 98

Agrément : N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/03

Site : <http://uranium-niger.jimdo.com>

Plan d'action de l'ONG Aghirin'man 2013- 2016 :

Projet Renforcement des dynamiques communautaires pour une prise de consciences effective des risques radiologiques, chimiques et des pollutions liés à l'exploitation et la recherche de l'uranium dans la région d'Agadez :

(Chacune des activités fera l'objet de terme de référence)

- 1 Séminaire de formation des membres de l'ONG : 30 personnes concernés ;

- 5 séminaires de formation des élus locaux et chef des quartiers, des chefs de tribus et chefs de groupements de : la commune urbaine d'Arlit 36 personnes, commune rurale de Gougaram 17 personnes, commune rurale de Dannat 17 personnes, commune rurale d'Ingall 17 personnes, commune urbaine de Tchirozerine 30 personnes.

- Sensibilisation des campements nomades éleveurs dans les communes rurales abritant les exploitations et recherche minières à savoir Gougaram, Dannat, Ingall soit 60 campements totalisant 32 000 personnes

- Sensibilisation des groupements féminins dans les communes urbaines d'Arlit, Tchirozerine, abritant les exploitations minières 1000 femmes seront concernées.

- Sensibilisation des jeunes dans les communes urbaines d'Arlit, Tchirozerine, abritant les exploitations minières 1000 jeunes seront concernés.

- Mission tous les six mois de contrôle environnemental de l'ONG Aghirin'man dans les sites miniers d'exploitations et de recherche de

l'uranium de la région d'Agadez en vue de s'enquérir du respect des normes et de la réglementation

- Suivi du plan compteur radiologique de la commune urbaine d'Arlit.
- Campagne de contrôle de radon dans les habitations publiques dans la commune urbaine d'Arlit :

Cette campagne nécessite deux équipes de deux personnes chacune pendant 12 mois.

Dépenses liées au fonctionnement du siège de l'ONG à Arlit :

- Frais de location du siège
- Electricité
- Eau
- Salaire secrétaire
- Salaire gardiennage
- Entretien matériel informatique
- Papeterie
- Construction et équipement du siège propriété de l'ONG Aghirin'man sur terrain déjà acquis à Arlit.

ANNEXES : Quelques points saillants des activités 2012

Arlit, le 23 février 2012

A

Monsieur le Ministre d'Etat chargé des mines
Niger

Objet : Le bureau d'évaluation environnemental des études d'impact (BEEEI).

Monsieur le Ministre,

Depuis la mise en exploitations des gisements d'uranium de Tamou, Afasto-Ouest, Artois-Tabelet, Imouraren, Tamgak par les filiales d'AREVA dans le département d'Arlit, notre ONG a participé aux audiences publiques et aux ateliers de validations des dits projets. Au titre des ONG de protection de l'environnement et d'association d'utilité publique nous avons aussi participé aux suivis et évaluations des plans de gestion environnementale de certain de ces projets.

De façon régulière, nous avons attiré l'attention du BEEEI sur le manque du respect de la réglementation notamment le décret N° 2000-369/PRN/ME/LCD du 12 octobre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du BEEEI (chapitre I, article 2) , le décret N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20octobre portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (Article 4 , alinéas 3 , 7, article 7 alineas7, 8, 9).

Le non prise en compte de nos interpellations au ministère de l'environnement et de sa structure (BEEEI), entraine du fait que certains de ces projets ont pris fin sans mesures convenables et admissibles d'atténuation, d'évaluation des couts des plans de surveillance environnementale (PSE) et de réhabilitation définitive.

S'agissant du gisement d'Imouraren, depuis les travaux des audiences publiques et l'atelier de validation de rapport d'étude d'impact environnemental à Agadez, il y a quatre ans, le BEEEI a mené seul (sans ministère des mines, sans ONG, sans aucun service spécialisé , sans autorités locales), les missions sur le terrain pour suivre et évaluer le plan de surveillance environnementale (PSE).

Tout récemment, le 9 février 2012, a eu lieu à Arlit, un atelier de validation du rapport d'étude d'impact environnemental du projet d'extension des gisements d'uranium de Taza, Tamou et Ariège par la SOMAIR. Le BEEEI n'a pas requis du promoteur (SOMAIR) l'avis des populations lors de l'élaboration de

son rapport et pire l'audience publique sur ce projet n'a pas été prévu pour expliquer aux populations et recueillir leurs avis conformément à la réglementation du Niger.

De manière générale, comment entreprendre une mission (dans les mines d'uranium) de suivi du plan de gestion environnemental dans le département d'Arlit sans associer le service départemental des mines, le CNRP, le Préfet d'Arlit, les mairies des communes concernées, les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et d'utilité publique. Le BEEEI dont les membres sont supposés être assermentés, ne peuvent continuer d'agir par convenue des exploitants miniers aux détriments des populations et du Niger.

L'exploitation de l'uranium avec sa radioactivité, ses déchets divers dont presque 40 millions de résidus radioactifs actuellement à Arlit et le 80 millions à Imouraren dans quelques années, des produits chimiques (explosifs, corrosifs, inflammables), ne peut pas être traité par le BEEI comme un projet de route latéritique, ou un champ d'arachide.

Comme vous le voyez Monsieur le Ministre, nous sommes en présence d'une dérive permanente dans ce secteur clé des mines dont vous avez la charge. Cette dérive qui à son stade actuelle coûte déjà très cher à notre environnement, aux intérêts des populations, va sans doute engager la responsabilité à long terme ou à la fin des gisements d'uranium de tous ceux qui l'auront cautionné.

Dans l'espoir Monsieur le Ministre d'Etat, d'une prise en compte de notre ultime interpellation sur cette situation, veuillez recevoir l'expression de notre haute considération.

Copie :

ME/LCD

Préfet d'Arlit

Conseil régional AZ

Mairies du département

ROTAB

GREN

Le Président

Almoustapha Alhacen

Lettre ouverte à son Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Niger.
Le 22 avril 2012

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Il vous souviendra que du 22 au 24 janvier 2012, s'est tenu à Arlit un forum sur la paix, la sécurité et le développement dans l'espace sahélo saharien dont l'ouverture a été faite par son excellence Monsieur le Président de la République du Niger en présence du Premier Ministre Malien.

En son temps, la rencontre a suscité tant d'espoir et de réconfort dans le cadre de la consolidation de cette paix dont les sahéliens et en particulier les nigériens aspirent depuis la fin des conflits des années 1990. La présence de son excellence Monsieur le Président de la République et vous-même ainsi que toute la matière grise dont dispose le Niger ont convaincu les uns et les autres qu'il ne s'agit pas cette fois-ci d'un autre forum de plus et pour rien.

A l'issue de cette rencontre, 21 résolutions ont été adoptées, signe supplémentaire qu'il ne s'agit pas de l'éternel recommencement.

Trois mois ou cent jours après, nous devons faire un petit bilan de la situation pour éviter qu'une autre idée d'un autre forum face son chemin à cause du phénomène de l'oubli et du recommencement.

Parmi les résolutions de ce forum rappelons celles-ci par exemple :

Promouvoir une meilleure gouvernance de la sécurité par le rétablissement de l'autorité de l'État et le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité.

Organiser un recrutement spécial dans les Forces de Défense et de Sécurité en 2012 pour tenir compte des dispositions des accords conclus.

Favoriser le recrutement des jeunes de la Région dans les sociétés minières et pétrolières.

Développer des initiatives d'insertion et/ou de réinsertion socioéconomique des jeunes surtout dans les régions affectées par les conflits afin de contribuer aux conditions d'une stabilité durable.

Réviser les conventions entre l'État et les sociétés exploitant les ressources minières et pétrolières en y intégrant les responsabilités sociales et professionnelles.

Développer des initiatives d'insertion et/ou de réinsertion socioéconomique des jeunes surtout dans les régions affectées par les conflits afin de contribuer aux conditions d'une stabilité durable.

Ses six résolutions choisies parmi les 21 du forum interpelle par leur lecture le bilan de 100 jours après, nous sommes convaincus que votre gouvernement Excellence a conscience du chemin à faire dans cet exercice difficile et compliqué. Ce bilan et le progrès aujourd'hui sont rendus encore plus difficiles par les événements tout autour de notre pays qui est pris en sandwich.

Dans ce même bilan, il faut reconnaître forcément que si nous sommes aujourd'hui épargné, ce n'est pas parce que nous sommes fort ou puissant, non, c'est parce que nous avons mis en œuvre quelque chose de positif dans le sens de la consolidation de la paix et la sécurité. Ce quelque chose qui n'est autre qu'un état d'esprit, doit se poursuivre et se consolider à travers la prise en compte combinée des six résolutions énumérées plus haut.

Tirer la leçon du passé, c'est le maître mot qui doit guider tous les nigériens en ce moment de haute turbulence, de danger maximum c'est aussi cela le bilan.

L'autre aspect des conflits des redistributions des richesses minières, c'est la redevance minière de 15% concédée par l'État aux régions où sont implantées les exploitations minières. A cet effet, il est utile de rappeler qu'en ce qui concerne l'uranium et le charbon, c'est en février 2012 que la redevance de 2009 a été annoncée par l'État à la région d'Agadez à hauteur d'environ 900 millions et elle a suscité les interrogations suivantes :

En 2007 les 15% de cette redevance étaient d'environ 1,05 milliard pour un prix d'uranium nigérien de 27 300 FCFA et pour 2009 pour un prix d'uranium de 55 000 FCFA, elle n'est que de 900 millions, que s'est-il passé?

Quelles explications peut-on donner à ce décalage de paiement ou ce retard des années 2010 et 2011 pour l'uranium et le charbon, dont les collectivités attendent 1,8 milliard par année?

Les 15% de redevance minière, ne sont-ils pas suffisants pour financer les efforts militaires et de développement économique et social tels qu'ils sont réclamés par les uns et les autres ?

Aussi le groupe AREVA qui s'est engagé pour 500 millions par an, pour le développement durable des départements d'Arlit et d'Iferouane, joue aux prolongations et ironiquement aux alibis d'incapacité d'absorption des ressources par les communes pour rempocher un fonds fictivement disponible. Cette situation crée un sentiment de frustration des communes et nous

interroge sur la volonté réelle du groupe à respecter les engagements conventionnels.

Excellence, nous savons que le gouvernement dont vous avez la charge est entrain de s'investir pour mobiliser les partenaires extérieurs pour soutenir les efforts de consolidation de la paix dans notre pays mais lorsque que cette questions des richesses nationales comporte de telles zones d'ombre et des doutes de mise en œuvre de ce que la loi a clairement prévu , on imagine le temps que peu durer l'espoir et les promesses.

Excellence, à la veille du 24 avril, jour de la concorde nationale, nous nous permettons de vous exhorter à plus d'actions concrètes, visibles et courageuses afin de décourager et de ne donner aucun alibi aux amateurs des solutions faciles.

Nous fondons l'espoir que cette détermination et cette volonté des résultats tangibles qui caractérise Son Excellence Monsieur le Président de la république dont vous êtes le maitre d'ouvrage préserveront notre pays tout en vous réaffirmant l'assurance de notre soutien et notre disponibilité pour la consolidation de la paix et la tranquillité de manière durable.

Veillez recevoir Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 6 mars 2012

Réf : N/L N° 008/CSC/ART/2012

A

Monsieur le Président du conseil municipal de la commune urbaine d'Arlit.

Objet : Communication lors de votre prochain conseil.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le 9 février 2012, s'est déroulé ici à Arlit un atelier de validation du rapport provisoire de l'étude d'impact environnemental des gisements d'uranium de Tamou, Taza et Ariège de la SOMAIR.

Le jeudi 1^{er} mars 2012, s'est déroulée l'audience publique au palais de justice d'Arlit sur le même rapport d'étude d'impact environnemental.

Les organisations de protection de l'environnement d'utilité publique, membres de la coordination de la société civile d'Arlit, sont engagées depuis plusieurs années dans les actions de sensibilisation et d'information pour une appropriation par tous les acteurs, notamment la population et les élus locaux sur les avantages que leur offre la réglementation nigérienne dans ce domaine . C'est dans cet esprit que nous souhaitons faire une communication de 45 mns lors de votre prochain conseil municipal.

Notre communication informera les élus des conditions de la tenue de deux assises dont nous avons parlé plus haut et des résultats auxquels elles ont abouti.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à notre requête en nous accordant le temps de cette communication, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Copie :

Préfet du département

Le Président

Almoustapha Alhacen

Arlit le 10 mai 2012

Coordination de la société civile d'Arlit

Fédération des femmes de l'AIR

Groupe de Réflexion et d'actions sur les industries extractives au Niger
(GREN)

ONG AGHIRIN'MAN (organisation pour la protection de l'environnement
et le mieux-être)

A

Monsieur le Directeur AREVA Mines –Niger

Monsieur Didier Fohlen/ AREVA

Monsieur le Président de SHERPA

Réf : N/L N°001/SC/2012

Objet : OSRA

Messieurs,

Depuis 6 et 7 décembre 2011, dans le cadre de la prise en compte de nos préoccupations en matière d'impacts environnementaux, sociaux et sanitaires et pour concrétiser aussi les accords signés en juin 2009 entre AREVA, SHERPA et Médecins du Monde, nous avons accepté la création d'une association dénommée OSRA (Observatoire de santé de la région d'Agadez).

Considérant la lettre 25 avril 2012 de la Fédération des femmes de l'AIR relative aux dysfonctionnements constatés au sein de l'OSRA et le détournement par AREVA et ses associés de l'objet même de sa création (article 2 des statuts) à savoir : étudier et surveiller la santé des salariés et anciens salarié, observer l'impact éventuel des activités minières, établir des liens entre maladies et conditions de travail, mener des études épidémiologiques, assurer la prise en charge et indemnisation, s'assurer de la prise en charge des populations reconnues comme ayant subi un impact des activités minières sur leur santé, assurer le suivi sanitaire des populations, contribuer à l'information et à la formation et sensibilisation des populations riveraines etc. etc.

Considérant l'assemblée générale du 6 et 7 décembre 2011 et le conseil d'administration du 8 décembre 2011, qui ont statué sur le budget de l'OSRA en recommandant (voir procès verbal du CA), le rehaussement de ce budget notamment en ne l'imputant pas de la rubrique Quanta-médical.

Considérant que les réunions de l'AG et du CA du 6, 7, et 8 décembre 2011 ont statué sur les questions du siège de l'OSRA, du bureau de consultation de la logistique etc. etc.

Considérant que la réunion du « bureau exécutif de l'OSRA » du 27 avril 2012 est revenu point par point contredire les décisions de l'AG et du CA du 6,7 et 8

décembre 2011 et de plus s'est arrogée le pouvoir des rémunérations injustifiées et illégales (intelligemment dénommées jetons de présence) des ses membres auto- désignés à savoir 650 000 FCFA /mois pour le président, 200 000 FCFA /mois pour le secrétaire général et 200 000 FCFA /mois pour le trésorier général.

Considérant la violation de l'ordonnance N° 84-06 du 1 mars 1984 portant régime des associations notamment en ce qu'elle consacre le bénévolat et non le lucratif pour les membres d'une association.

Considérant l'article 9 alinéas 9.2 relatif à la composition du bureau exécutif notamment au tiret 3 (un secrétaire général désigné par la société civile) et le tiret 6 (un trésorier désigné par la société civile).

Considérant que la société civile telle que défini dans les statuts de l'OSRA n'a donné aucun mandat à aucune personne physique ou morale pour occuper les deux postes qui lui revienne (secrétaire général et trésorier adjoint).

Considérant le détournement des objectifs fixés par les accords du 9 juin 2009 et le probable achat de la conscience à travers des salaires, des jetons de présences et d'autres méthodes.

Considérant que depuis la création de l'OSRA, AREVA refuse systématiquement tout examen des dossiers d'anciens travailleurs décédés probablement des maladies professionnelles, et utilise les consultations médicales organisée à de fin de propagande pour son image de marque.

Considérant que des anciens travailleurs malades probablement des maladies professionnelles souffrent et meurent presque chaque jour alors que nous avons demandé leur prise en charge médicale.

Considérant qu'AREVA se prépare à mener sa propagande mensongère de consultation à l'intérieur du pays alors que même sur place à Arlit la situation est catastrophique.

Nous, organisations de la société civile membres fondateurs de l'OSRA demandons la mise en œuvre des décisions de l'AG et des engagements pris lors des réunions organisées sous l'égide du facilitateur (association SHERPA) en février 2012 à Arlit.

Dénonçons les méthodes utilisées par AREVA notamment l'achat des consciences et la corruption à travers les prétendus jetons de présence dont on ne sait présence où et pour quelle prestation ou quelle compétence.

Demandons que le membre issu de la société civile valide leur appartenance au bureau exécutif de l'OSRA par un mandat délivré par les organisations de la société civiles membres de l'OSRA conformément aux statuts au cas contraire, nous nous réservons le droit de dénoncer de manière permanente toutes les réunions et les décisions du bureau exécutif tout en considérant

qu'ils (membres de la société civile) répondent à la volonté d'AREVA pour des raisons cités plus haut.

Rappelle aux membres actuelles auto désignés du bureau exécutif de l'OSRA qu'il s'agit là pour nous d'une volonté de les légitimer par des mandats au sein de ce bureau par cette méthode et d'éviter les conséquences juridiques de la situation actuelle. Il n'y a donc aucune volonté de notre part de les éliminer ou de porter atteinte à leurs organisations qu'ils représentent au sein de CA uniquement pour l'instant.

Demandons la suppression de toutes rémunérations mensuelles à tous les membres du bureau exécutifs et la fixation par l'AG ou le CA des jetons de présence dans des conditions et des raisons précises.

Demandons la mise en place de l'unité de coordination de l'OSRA conformément à l'article 9 des statuts alinéas 9.5 qui stipule que : « l'unité de coordination est l'organe de soutien et d'appui logistique de l'OSRA ; il est composé de trois membres : un membre désigné par AREVA, un par SOPAMIN et un par la société civile », (la suite défini les charges de l'unité de coordination).

Au sujet de la prise en charge des anciens travailleurs malades ou des demandes de dédommagements en instances, condamnons énergiquement le groupe AREVA et ses associés pour leur non assistance à personne en danger et dénonçons la fuite en avant du groupe AREVA dans son refus de mettre à la disposition des médecins du conseil médical de l'OSRA les dossiers des agents DCD détenus auprès de ses hôpitaux. Au vu de la situation actuelle ou AREVA n'a de réponse à ces deux questions que : « au Gabon on a fait 400 consultations et aucune maladie n'a été détecté » (comparaison étant raison à AREVA), sans doute par tous les moyens il faut qu'il en soit ainsi au Niger et surtout qu'au Gabon on laisse entendre que cela a été obtenu grâce à l'appui de l'Etat. Rappelons pour l'histoire qu'au Gabon, les associations ont commencé à réagir en 2005 au vu de l'exemple nigérien loin après la fermeture des sites, contrairement au Niger où cela date de 1999 où les sites sont actifs et même en expansion.

Nous refusons que l'OSRA devienne une machination politico-financière et médiatique, demandons à AREVA changer de chemin sinon il est claire que nos associations sont plus utiles à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'OSRA pour les anciens travailleurs et pour la population.

Avertissons que la non prise en compte de nos demandes dans le meilleur délai constituerait le déclenchement d'une crise au sein de l'OSRA dont seule le groupe AREVA sera tenu pour responsable.

Dans l'espoir que tout ceci soit considéré comme notre volonté d'éviter la discorde et la contestation permanente et d'une meilleure considération des populations par le Groupe AREVA, veuillez recevoir nos salutations.

Ampliations :

Ministre des mines
Ministre de la santé publique
Gouverneur d'Agadez
Préfet d'Arlit
Président de conseil régional
ROTAB
CODDAE
CROISAD

Ont signé :

Pour la coordination de la société civile d'Arlit :
A Alhacen

Pour la fédération des femmes de l'AIR :
A Jalawi

Pour le GREN :

H. Abarchi

Pour l'ONG Aghirin'man :
A Alhacen

Arlit, le 18 septembre 2012

Réf : N/L N° 0 79/CSC/2012

A

Monsieur le Directeur de la COMINAK

Objet : Ferraille mise sur le marché à Arlit.

Monsieur le Directeur,

Comme vous savez depuis 2010, un accord a été signé entre les autorités publiques d'Arlit, la coordination de la société civile d'Arlit et les filiales du groupe AREVA avec l'aval du CNRP (centre national de radioprotection) pour procéder à la réalisation d'un plan compteur radiologique de la commune urbaine d'Arlit. Cette opération a permis de détecter plus de 90 endroits (terrains, murs, maisons, ferrailles) contaminés radiologiquement dans la commune urbaine. Le traitement et la décontamination de ces endroits avait commencé mais a été suspendu par SOMAIR et COMINAK depuis quatre mois. Nous avons été scandalisés et surpris qu'au cours de cette période de suspension unilatérale, il a été selon nos informations, sorti de l'usine de la COMINAK, une importante quantité des ferrailles contaminées (plus de 1000 tonnes).

Selon les informations dont nous disposons, l'opération de sortie et de vente se serait déroulée durant toute l'année 2012 et a coûté aux commerçants de la ville d'Arlit la bagatelle plus de 100 millions de FCFA. Nous avons en outre identifié le lieu de stockage de cette ferraille dans la ville d'Arlit, des mesures radiologiques effectuées avec le DG 5 montrent un niveau de radioactivité de plus de 1000 chocs par seconde.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit là non seulement d'un coup porté à l'opération plan compteur radiologique de la ville d'Arlit, mais aussi d'une renonciation à vos engagements, d'une violation des notes d'interdiction de sortie des ferrailles que vous avez-vous-même signées et argumentées au cours des CLI (commission locale d'information) et une interrogation sur crédibilité des engagements du groupe AREVA dans la cadre sa volonté de protéger l'environnement dans les opérations minières au Niger.

Aujourd'hui, nous voilà en présence d'une situation qui comporte probablement des dangers d'irradiation des populations d'Arlit dans un premier temps, le reste du pays et le monde. Il vous souviendra que la **loi N°98-56 du 29 juillet 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement**, interdit, traite et condamne dans ces **articles 3** relatif au principe de prévention, de précaution, de pollueur-payeur et de responsabilité, **11 relatif** à la responsabilité des associations reconnues d'utilité publique, **37 relatif** aux

interdictions, **62 relatif** à la détention de déchets et **72 relatif** aux substances chimiques.

Comme nous l'avons demandé au pouvoir publique d'agir en conformité avec la loi notamment celle y relative, il vous appartient aussi d'agir, de situer les responsabilités et mettre fin à cette volonté délibérée et laxiste de nuire à l'environnement.

Aussi est-il nécessaire de rappeler que pour notre part, nous considérons que la responsabilité des faits n'incombe ni à l'ouvrier à qui « **on** » a donné la ferraille, ni au commerçant qui l'a acheté, c'est une position de bon sens pour tous.

L'expérience de la rupture de la digue à la SOMAIR en décembre 2010 où vous avez déversé « **accidentellement** » et impunément des millions des litres de liquide radioactif dans l'environnement de la ville d'Arlit et qui a fini sur les dos des subalternes ne doit pas se perpétuer.

Dans l'attente d'éclaircissement et de confirmation des zones d'ombre sur cette affaire, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Ampliations :

Préfet d'Arlit
Maire CU Arlit
M. environnement
M. mines
AREVA mines Niger
COMINAK
CNRP
BEEEE

Le Président

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 16 décembre 2012

Réf : N/L N° 105/CSC/2012

A

Monsieur le Directeur Global

Objet : Préoccupations dans vos chantiers de recherche à Tagaza.

Monsieur le Directeur,

Le samedi 15 décembre 2012, une mission de la coordination de la société civile d'Arlit, s'est rendu à Tagaza à 125 km d'Arlit en vue de s'enquérir de la situation environnementale et sociale dans votre chantier de recherche de l'uranium. Auparavant, nous avons été saisi par les populations locales pour un certain nombre de griefs que notre mission nous a permis de vérifier.

A l'issue de cette mission le constat suivant contenu dans le rapport de mission se dégage :

- les boues radioactives des sondages sont abandonnées dans la nature
- les animaux sont entrain de s'abreuver dans les boues radioactives autour des sondages
- des inquiétudes subsistent quant à la qualité de l'eau de votre forage pour la consommation humaine.
- des bassins de récupération et de stockage des eaux usées sont entrain d'être installés sans aucune protection pour les nappes phréatiques.
- les travailleurs sous traitants sont dans des conditions illégales (manque de contrat, salaires insignifiants, non paiement de certaines primes comme la prime de zone désertique, les primes de paniers etc).
- Les sociétés locales ont été exclus et même chassée pour l'attribution des forages.
- Aucune participation au développement local.
- aucun interlocuteur crédible sur le terrain.

Au vu de cette situation, nous vous demandons instamment de prendre toutes les dispositions pour corriger ces dysfonctionnements qui sont de nature à porter un préjudice à vos activités de recherche dans la zone.

Aussi, il vous plaira de bien vouloir nous communiquer dans le meilleur délai possible, les résultats des analyses radiologiques et bactériologiques des eaux de votre forage de consommation humaine.

Dans l'espoir d'une prompt réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Almoustapha Alhacen

Le 28 aout 2012

La CRIIRAD et l'ONG AGHIR IN MAN demandent la révision de l'étude d'impact concernant le projet d'exploitation de la mine d'IMOURAREN par AREVA au Niger :

La plus grande mine d'uranium d'Afrique :

Le gouvernement du Niger et AREVA ont signé le 5 janvier 2009 à Niamey la convention minière attribuant à AREVA le permis d'exploitation du gisement d'uranium d'Imouraren, situé au nord d'Agadez .

Selon AREVA, il s'agit du « plus grand projet industriel jamais envisagé au Niger. Imouraren est la mine

d'uranium la plus importante de toute l'Afrique et la deuxième du monde » «

Le démarrage de sa production

.../... permettra au Niger de doubler sa production actuelle et de se placer au deuxième rang mondial des pays producteurs d'uranium ».

Selon l'étude d'impact initiale, le gisement s'étend sur 8 km de long et 2,5 km de large et le site industriel

couvrira une surface de 200 km².

Compte tenu des réserves estimées à 179 000 tonnes d'uranium, la production à terme est estimée à

5 000 tonnes d'uranium par an pendant plus de 35 ans. Le gisement principal étant situé à une profondeur

moyenne de 130 mètres, son exploitation par mine à ciel ouvert nécessitera la manipulation de près de

3,8 milliards de tonnes de roches dont 85 millions de tonnes de stériles radioactifs et 245 millions de tonnes de minerai exploitable.

Les conditions d'extraction de l'uranium qui seront mises en place ne sont pas celles décrites dans l'étude d'impact initiale :

Dans son étude d'impact sur l'environnement, AREVA avait indiqué que l'uranium serait extrait des minerais selon deux techniques : 58 % par lixiviation dynamique et 42 % par lixiviation en tas produisant ainsi au total 245 millions de tonnes de résidus radioactifs.

Lors de la réunion du Comité Local d'Information qui s'est tenue à Arlit en décembre 2011, AREVA a annoncé que finalement l'ensemble des minerais seraient traités par lixiviation en tas. Ceci constitue une modification fondamentale du projet qui nécessite une révision de l'étude d'impact.

Quel que soit le procédé utilisé, l'extraction de l'uranium conduira à la production de centaines de millions de tonnes de résidus radioactifs dont AREVA n'est pas actuellement en mesure de définir comment en sera garanti le confinement pendant des centaines de milliers d'années.

Dans le cas des mines exploitées par les filiales d'AREVA depuis plus de 40 ans dans la région d'ARLIT, environ 45 millions de tonnes de ces résidus sont toujours actuellement à l'air libre. Les poussières radioactives et le radon peuvent se disperser au gré des vents.

Des puits sont asséchés dans l'environnement du site d'Imouraren :

Selon l'étude d'impact initiale d'AREVA, l'extraction de l'uranium à Imouraren entraînera une forte

consommation d'eau de la nappe fossile (12 à 13 millions de mètres cubes par an) et conduira à « un

assèchement local des nappes du Tchirezine 2 et du Teloua dans l'environnement proche en fin

d'exploitation ». Pour « atténuer et compenser » cet impact, AREVA indiquait dans l'étude d'impact que de nouvelles études hydrogéologiques allaient être réalisées. Cela signifie que le projet a été lancé sans

qu'AREVA ait une connaissance satisfaisante des réserves en eau et de l'impact effectif de ses activités au plan hydrogéologique.

Fin 2011, AREVA a annoncé le lancement prochain des opérations de « dénoyage » du site. C'est-à-dire que les eaux souterraines sont pompées et déversées dans un gigantesque bassin à ciel ouvert. La mise en place de la mine ne peut en effet se faire que si le gisement est à sec.

Dans le cadre d'une visite de terrain réalisée il y a quelques mois, l'ONG AGHIRIN' MAN a constaté que de nombreux puits traditionnels utilisés par la population locale de la région étaient asséchés. C'est en particulier le cas du puits de Tizirfitik situé à une trentaine de kilomètres au sud du gisement et utilisé par les populations des villages de Fichet et Tizirfitik. L'usage de ce puits est vital car il est habituellement utilisé durant la saison sèche lorsque les autres captages sont asséchés. L'existence de ce puits est mentionnée dans l'étude d'impact d'AREVA mais aucun résultat de suivi de la qualité des eaux de ce puits et du niveau d'eau n'est indiqué dans le dossier.

Selon les témoignages recueillis sur place par l'ONG AGHIRIN' MAN auprès des populations concernées,

l'assèchement de ce puits est un phénomène nouveau. Interpellé il y a quelques semaines par AGHIRIN' MAN dans le cadre d'une réunion présidée par le préfet à Arlit, le directeur général d'Areva uranium Niger a indiqué qu'il

n'était pas au courant. En attendant, la population est contrainte d'utiliser les eaux de surface déposées par les pluies mais dès la saison sèche, à partir du mois d'octobre, la situation sera réellement critique pour ces populations qui vivent en zone désertique.

La création d'une zone d'exclusion de 450 km² n'était pas indiquée dans l'étude d'impact :

AREVA a annoncé son intention de créer un périmètre « sanitaire » de 450 km² autour du complexe industriel d'Imouraren. Cette zone sera interdite d'accès tant aux populations qu'aux animaux. Les populations seront ainsi privées de 450 km² d'espaces pastoraux. Cette contrainte n'était pas explicitée dans l'étude d'impact initiale.

Les demandes de la CRIIRAD et de l'ONG AGHIRIN'MAN :

Pour toutes ces raisons, et à l'issue de réunions de travail à Valence (France) du 21 au 28 août 2012, la

CRIIRAD et l'ONG AGHIRIN'MAN demandent qu'AREVA réalise une nouvelle étude d'impact

environnemental et apporte des réponses précises aux questions concernant l'impact hydrogéologique et

l'entreposage à long terme des déchets radioactifs, ainsi que les moyens de compensation pour les populations touchées. Cette nouvelle étude d'impact devrait pouvoir être expertisée par des scientifiques indépendants et être discutée lors de nouvelles audiences publiques à réaliser avant la mise en production de la mine d'IMOURAREN.